

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAISSARGUES
C.M. N° 2024-01-07-A
Séance du 13 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le Treize Février et à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier FABREGOUL, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : TARIFS CANTINE- ACCUEIL PERISCOLAIRE
ANNÉE 2024-2025

Nombre de Conseillers : Effectif légal : 27

En Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Février 2024

DATE D’AFFICHAGE : 07 Février 2024

Présents : M. Éric FABRE, Mme FAMERY, M. POISSONNIER, Mme PUEL, Mrs VALLADIER, M. BASS, Mme FORT-LANES Adjoints, M. FABRE Jean, Mme MARTINEZ, M. RINKER, Mme DOMEQ, Mrs PRUDHOMME, M. LAASSAKRA, Mmes MARISSAL, SAUVANT, Mrs LUCOTTE, LE GRAND, MUNDA, Mmes RIVERA.

Absents Excusés : Mmes VEZIAND, RIEUNIER, Mrs MARIN, Mme MARCET, M. COLLINS, Mmes BESQUEUT-FARLAY, DUCROT.

Procurations : de Mme VEZIAND à M. POISSONNIER, de Mme RIEUNIER à M. FABREGOUL, de M. MARIN à M. Éric FABRE, de Mme MARCET à M. VALLADIER,

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel RINKER

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l’avis de la Commission des Finances du 06 Février 2024,

CONSIDÉRANT le tarif réduit applicable à l’accueil périscolaire et la cantine selon le quotient familial : +701.00 € tarif normal et quotient familial tarif réduit de 0 à 700.00 €.

CONSIDÉRANT la proposition des tarifs de la cantine pour l’année 2024-2025,

OUI l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **DÉCIDE** :

- **De FIXER** les modalités d’attribution du tarif réduit concernant la cantine et l’accueil périscolaire selon le quotient familial de la CAF.
- **D’ADOPTER** les tarifs de la cantine, à compter du 1^{er} Septembre 2024 et détaillés dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Olivier FABREGOUL



2024/008/a

**TARIFS CANTINE
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
ANNÉE 2024-2025**

CANTINE	TARIFS 2024/2025		OBSERVATIONS
	TARIF PLEIN Quotient familial (+701.00 €)	TARIF RÉDUIT Quotient familial (de 0 à 700.00 €)	
DÉNOMINATION			
Cantine	4.69	3.88	À compter du 01.09.2024
Cantine « non- inscrit »	8.77	7.14	À compter du 01.09.2024
Accueil Périscolaire*	1.02	0.96	L'heure sur inscription à compter du 01.09.2024
Accueil Périscolaire « non-inscrit »	1.63	1.33	L'heure sur inscription à compter du 01.09.2024

** Y compris forfait PAI sans repas (Projet d'Accueil Individualisé).*